



## La variation d'une quote-part

Par **petitbiscuit**, le **28/09/2013** à **15:21**

Bonjour,

J'aimerais savoir si il est légale et sous quelles conditions le tantième de lot d'un appartement peu varier ?

Ma question n'est peut être pas clair, je mélange un peu les notions de quote part et tantième de lot.

Je suis locataire, annuellement je suis régularisé au niveau des charges et mon agence me fait parvenir les tableaux des dépenses présentant quote part et tantième.

Hors, si chaque années les quote part varient, ce que j'imaginai normale, cette année je constate une forte variation de mon tantième de lot sur la charge "eau froide".

Est ce légale et tout à fait normal ? Merci d'avance.